



Fonctionnaire en disponibilité et cdd ou conjoint-collaborateur ?

Par **michèle**, le **28/03/2012** à **16:27**

Bonjour,

Agent qualifié et fonctionnaire à La Poste, j'ai pris un congé d'1 an sans solde. Entre temps, je suis devenue travailleur salarié handicapé (malentendante). Mon RH me dit que je peux prolonger ma disponibilité afin d'être embauchée en CDD dans le café-restaurant de mon mari que j'ai épousé le 17 mars. On m'a dit aussi que je pouvais être conjoint collaborateur. Sachant que je ne cotise en rien actuellement, je ne sais pas si je dois démissionner afin de travailler avec mon mari, ou si je peux réellement prendre 2 années de congé sans solde afin d'être : soit embauchée en CDD ou être conjoint-collaborateur.

Personne ne peut répondre à ma question.

Je dois donner ma réponse avant la fin du mois.

Merci infiniment.